
Communiqué de Presse

Schneider Electric prend acte de l'arrêt rendu par la Cour de Justice à Luxembourg

Rueil-Malmaison (France), le 16 juillet 2009 – Schneider Electric prend acte de l'arrêt rendu ce jour par la Cour de Justice à Luxembourg dans le cadre du contentieux indemnitaire l'opposant à la Commission Européenne et faisant suite à l'interdiction du projet de fusion avec Legrand en 2001.

A propos de Schneider Electric

Spécialiste mondial de la gestion de l'énergie, présent dans plus de 100 pays, Schneider Electric offre des solutions intégrées pour de nombreux segments de marchés. Le Groupe bénéficie d'une position de leader sur ceux de l'énergie et des infrastructures, des processus industriels, des automatismes du bâtiment, des centres de données et réseaux ainsi que d'une large présence dans les applications du résidentiel. Mobilisés pour rendre l'énergie sûre, fiable et efficace, ses 114 000 collaborateurs réalisent plus de 18,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2008 en s'engageant auprès des individus et des organisations afin de les aider à tirer le meilleur de leur énergie.

www.schneider-electric.com

Communication financière :
Schneider Electric
Carina Ho

Tél. : +33 (0) 1 41 29 83 29
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 42
www.schneider-electric.com
ISIN : FR0000121972

Contact presse :
Schneider Electric
Véronique Roquet-Montégon

Tél. : +33 (0)1 41 29 70 76
Fax : +33 (0)1 41 29 88 14

Contact presse :
DGM
Michel Calzaroni
Olivier Labesse

Tél. : +33 (0)1 40 70 11 89
Fax : +33 (0)1 40 70 90 46